



DECLARATION DE MONROVIA

SUR LES DEUX DECENNIES DE PROCESSUS DE PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

La Commission de la CEDEAO, en collaboration avec le Gouvernement de la République du Libéria, l'Union Africaine et les Nations Unies, a organisé du 22 au 26 mars 2010, au stade SKD de Monrovia, une conférence internationale sur le thème ``**Deux décennies de processus de paix en Afrique de l'Ouest : acquis, échecs, enseignements**``.

La Présidente de la République du Libéria, Son Excellence Ellen Johnson Sirleaf, a été l'hôte de cette conférence à laquelle ont pris part trois anciens Chefs d'Etat de l'Afrique de l'ouest, Sir Dawda Kayraba Diawara, Général Olusegun Obasanjo et le Capitaine d'aviation Jerry Rawlings. Ont également pris part à la conférence, le Président de la Commission de la CEDEAO, Ambassadeur James Victor Gbeho, des hauts fonctionnaires de la Commission de la CEDEAO, de l'Union africaine et des Nations unies, les membres du Conseil des Sages de la CEDEAO, les anciens commandants de l'ECOMOG et de l'ECOMIL, les hauts fonctionnaires des Etats membres de la CEDEAO, des spécialistes en gestion des conflits , des chercheurs, des représentants de la Société Civile et des média.

NOUS LES PARTICIPANTS A LA CONFERENCE :

RECONNAISSANT que l'Afrique de l'Ouest a été, au cours des années 1970-1990, une des régions les plus instables, et notant que les guerres civiles dans le Bassin du Fleuve Mano élargi ont engendré de lourdes pertes en vies et en biens et abouti à la rapide et dévastatrice dégradation de l'environnement sécuritaire, s'apant ainsi le programme d'intégration économique de la CEDEAO ;

SALUANT le rôle de la CEDEAO, des Etats membres, de la Société Civile, de l'Union Africaine et des autres partenaires dans la gestion des guerres civiles et dans la stabilisation de la situation sécuritaire de la région ;

RECONNAISSANT les efforts sans précédents déployés par la CEDEAO pour renforcer son programme de paix et de sécurité en mettant rapidement au point des mécanismes institutionnels

et normatifs pour répondre aux exigences de notre époque, dont la l'adoption du Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement de Conflits et de Maintien de la Paix et de la Sécurité (1999) et du Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance (2001) ;

RECONNAISSANT qu'en raison des efforts concertés de la CEDEAO, de ses membres, de la Société Civile et des partenaires, la région de l'Afrique de l'Ouest a connu une grande amélioration de son environnement sécuritaire et reconnaissant que la région est aujourd'hui libre de tout conflit ouvert et de haute intensité et que la plupart des dirigeants de l'Afrique de l'Ouest ont acquis leur légitimité politique à travers les urnes ;

NOTANT avec préoccupation que la région demeure encore fragile et reste vulnérable aux reculs des processus de démocratisation et de consolidation de la paix ;

RECONNAISSANT qu'en cette Année Africaine de la Paix et de la Sécurité décrétée par l'Union africaine, cette région doit prendre des mesures immédiates pour promouvoir et consolider la justice, la démocratie, la paix et la sécurité ;

FAISANT une rétrospective des interventions de la CEDEAO dans les conflits en Afrique de l'Ouest durant ces vingt dernières années, passant en revue la situation actuelle de la paix et de la sécurité, et tirant leçon des interventions visant à renforcer la diplomatie préventive actuelle et future, la gestion, le règlement des conflits et la consolidation de la paix dans la région,

DECLARONS CE QUI SUIVIT :

1. La CEDEAO doit renforcer le Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité afin d'assurer la mise en œuvre des Principes de Convergence Constitutionnelle contenus dans le Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance, dans le but de s'attaquer aux causes structurelles des conflits et de renforcer la culture de la démocratie dans les Etats membres ; l'attention doit être en outre portée sur le développement des capacités des institutions de gestion des élections, des partis politiques, des parlements et du système judiciaire.
2. La CEDEAO doit revoir son régime de sanctions, en collaboration avec l'Union Africaine et les Nations Unies de manière à le rendre plus efficace.
3. La CEDEAO doit prioriser la mise en œuvre du Cadre de Prévention des Conflits (DCPC) pour s'attaquer aux causes immédiates et profondes. Elle devra également concevoir et développer un cadre post-conflit de reconstruction et de restauration de la paix conformément au Cadre de Reconstruction et de Développement Post-Conflit de l'UA, afin d'assurer une paix durable dans les Etats membres et d'inclure une politique

claire sur le Désarmement, la Démobilisation, la Réhabilitation et la Réinsertion (DDRR).

4. La CEDEAO doit rapidement mettre en place un Conseil des anciens Chefs d'Etat et de Gouvernement dans la région afin de leur permettre de contribuer de manière plus efficace à la prévention de conflits et aux efforts de consolidation de la paix.
5. La CEDEAO doit rationaliser et renforcer ses efforts de médiation en créant, à l'instar des Nations unies, une Division de Facilitation de la Médiation au sein de la Direction des Affaires Politiques. Cette Division devra faciliter les activités de diplomatie préventive entreprises par la Commission.
6. La CEDEAO doit renforcer la capacité et l'efficacité du Conseil des Sages de la CEDEAO en élargissant son champ d'expertise et en le rendant plus proactif ;
7. La CEDEAO doit prendre des mesures pour finaliser la mise en place de la Division des Opérations de Soutien à la Paix et accélérer le développement des composantes civile et policière de la Force en Attente de la CEDEAO pour que celles-ci soient au même niveau que la composante militaire ;
8. La CEDEAO doit renforcer ses capacités pour lui permettre de s'engager dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits locaux de faible intensité, en mettant au point des mécanismes ascendants (méthodes alternatives de règlement de différends y compris les approches traditionnelles) visant à renforcer l'architecture actuelle de la paix et de la sécurité ;
9. La CEDEAO doit renforcer les capacités des Etats membres à gérer et à régler les conflits locaux de faible intensité en développant des mécanismes nationaux dans le but de renforcer l'architecture de la paix et de la sécurité ;
10. La CEDEAO doit faciliter le renforcement de la Société Civile, et plus particulièrement les femmes, les groupes de jeunes et les communautés religieuses, en tant qu'acteurs majeurs de processus de paix devant jouer un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre des accords de paix, ainsi que dans les efforts post-conflit de consolidation de la paix ;
11. La CEDEAO doit associer le secteur privé afin de lui faire jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des programmes post-conflits de reconstruction et de consolidation de la paix ;

12. La CEDEAO doit impliquer les citoyens de l’Afrique de l’Ouest, aussi bien à l’intérieur de la région que dans la diaspora, ayant servi dans diverses missions de maintien de la paix, de manière à s’inspirer de leurs riches expériences.
13. La CEDEAO doit renforcer les capacités des organisations communautaires, dont les femmes, les jeunes, les groupes religieux et des media à s’engager de manière plus efficace dans la diplomatie préventive. Elle doit aussi encourager le secteur privé au niveau des Etats membres à investir pour renforcer les capacités des organisations locales de la société civile.
14. La coopération CEDEAO-Nations Unies, CEDEAO-UA et les autres coopérations multilatérales doivent être renforcées de manière à affiner l’efficacité des processus de paix dans la région;
15. La CEDEAO doit accroître la proportion de fonds alloués au programme de paix et de sécurité dans le cadre du fonds pour la paix ; elle doit en outre accroître ses efforts de mobilisation de fonds afin de faciliter la mise en œuvre des initiatives identifiées dans la présente déclaration ;
16. Saluons le lancement du programme des jeunes volontaires de la CEDEAO dans le cadre de la Conférence, tout en exhortant la CEDEAO à responsabiliser davantage la jeunesse de la région dans le cadre dudit programme afin qu’elle contribue plus efficacement à la réalisation de la "Vision 2020" de la CEDEAO et au renforcement de l’architecture de la paix et de la sécurité de la CEDEAO ;
17. Exprimons notre profonde gratitude à la Présidente Ellen Johnson Sirleaf et au Gouvernement du Liberia pour leur intérêt exemplaire et les excellentes facilités mises à disposition pour le succès de cette conférence.

Fait à Monrovia, le 26 mars 2010